

## RDC : Félix Tshisekedi proclamé président par la Cour constitutionnelle

@rib News, 20/01/2019 &ndash; Source AFP Félix Tshisekedi a été définitivement proclamé dimanche cinquième président de la République démocratique du Congo (RDC) par la Cour constitutionnelle (photo), restée sourde aux appels de l'Union africaine (UA) lui demandant de "suspendre" l'officialisation des résultats.

La Cour "proclame élu à la majorité simple président de la République démocratique du Congo Tshisekedi Tshilombo Félix", a déclaré le président de l'institution, Benoît Lwamba Bindu. M. Tshisekedi, 55 ans, succède au chef de l'État sortant Joseph Kabila, 47 ans, au pouvoir depuis l'assassinat de son père Laurent-Désiré Kabila en janvier 2001. C'est officiellement la première transmission pacifique du pouvoir depuis l'indépendance de la RDC le 30 juin 1960. Son adversaire, l'autre opposant Martin Fayulu, a immédiatement appelé la communauté internationale à "ne pas reconnaître un pouvoir qui n'a ni légitimité ni qualité légale", se proclamant "le seul président légitime". M. Fayulu avait dénoncé un "putsch électoral" du président sortant avec la "complicité" de M. Tshisekedi et revendiqué la victoire avec 61% des voix. L'opposant a été conforté dans ses affirmations par la publication dans la presse internationale et par le Groupe des experts sur le Congo (GEC) des propres estimations de l'influente Église catholique et de documents qui auraient fuité de la Commission électorale. Ces deux sources donnaient la victoire à 60% à M. Fayulu. La Cour a validé tels quels les résultats provisoires annoncés le 10 janvier par la Commission électorale (Céni), donnant M. Tshisekedi vainqueur avec 38,5% des voix, devant Martin Fayulu (34,8%) et le candidat du pouvoir, Emmanuel Ramazani Shadary (23%). La plus haute juridiction du pays a rejeté le recours de M. Fayulu contre le résultat de la présidentielle du 30 décembre, en le considérant comme "non fondé". Dans son arrêt, la Cour a estimé que M. Fayulu n'avait "pas apporté la preuve" que les résultats de la Céni n'étaient pas conformes à la réalité. La décision des neuf juges est sans surprise, car ils sont largement considérés comme étant acquis au président Kabila. Ils se sont toutefois montrés étonnamment sévères envers la demande de M. Fayulu d'un recomptage des voix, qualifié d'"imprécise et absurde". - Bras-de-fer avec l'UA - Le calendrier de la Céni prévoit normalement que M. Tshisekedi prête serment le 22 janvier, mais il n'est pas sûr du tout qu'il puisse être tenu. En confirmant M. Tshisekedi, la Cour constitutionnelle a pris le risque de provoquer un bras-de-fer entre le pouvoir congolais et l'UA. Elle a décidé de passer outre aux injonctions des poids lourds de l'UA, qui avaient appelé jeudi à la "suspension" de la proclamation des résultats définitifs, parce qu'ils considéraient que ceux annoncés par la Céni étaient entachés de "doutes sérieux". Cette prise de position de l'organisation continentale avait été dénoncée par le gouvernement et par les partisans de M. Tshisekedi comme une atteinte à la souveraineté de la RDC. Il reste maintenant à voir quelle sera l'attitude de l'UA, qui a annoncé l'envoi lundi à Kinshasa d'une délégation de haut niveau conduite par le président de sa Commission, le Tchadien Moussa Faki, et par son président en exercice, le chef de l'État rwandais Paul Kagame. - Passage en force - Avec ce qui peut être vu comme un passage en force, M. Kabila prend le risque d'isoler encore un peu plus son pays en Afrique centrale. Il s'agit d'un affront en particulier pour M. Kagame, dont le pays entretient depuis 25 ans des relations complexes avec la RDC. Le centre de réflexion International Crisis Group (ICG) estimait samedi que si M. Tshisekedi devait prêter serment, l'UA pourrait être amenée à considérer des "mesures punitives, comme refuser de reconnaître le nouveau gouvernement". Ce dernier est le fils de l'opposant historique Etienne Tshisekedi, décédé le 1er février 2017 à Bruxelles. Il a pris la succession de son père à la tête de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). "Nous faisons honneur à tous nos héros, nous faisons honneur à nos pères fondateurs, nous faisons honneur à tous ceux qui étaient tombés sous les balles du tyran, nous faisons honneur au peuple congolais", a déclaré le secrétaire général de l'UDPS Jean Marc Kabund. M. Tshisekedi devra cohabiter avec un Premier ministre issu de l'actuelle majorité pro-Kabila, qui a obtenu une vaste majorité (337 sièges sur 500) à l'Assemblée nationale d'après la Commission électorale. Étrangement, M. Tshisekedi considère, comme M. Fayulu, que les résultats des législatives sont incompatibles avec ceux de la présidentielle et relèvent d'une manipulation de la Céni. Un fort déploiement policier a été constaté samedi soir à Kikwit (ouest), l'un des fiefs de M. Fayulu, où un couvre-feu avait été déclaré le 11 janvier et où cinq personnes sont mortes dans des violences post-électorales, a indiqué à l'AFP Léonard Mutango, le maire de la ville. Juste avant la proclamation des résultats par la Cour constitutionnelle, l'internet avait été rétabli sur tout le territoire. L'accès aux réseaux sociaux et les échanges SMS avaient été suspendus sur ordre des autorités le 31 décembre, au lendemain des élections générales.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});